



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE GATINEAU PRÉSENTE SON RAPPORT ANNUEL 2016 AU CONSEIL MUNICIPAL

Gatineau, le 29 août 2017 - La vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, madame Johanne Beausoleil, présente son rapport annuel 2016 au conseil municipal.

« Le contenu du présent rapport est en grande partie le fruit du travail de mon prédécesseur, monsieur Alain Lalonde, qui a assuré l'intérim au Bureau du vérificateur général depuis le départ de monsieur Alain Girard en mai 2016. À cette date, certains mandats étaient en cours de réalisation et c'est pour quoi je suis celle qui vous présente les constats et les recommandations », souligne Madame Beausoleil.

Contrôle des subventions et contributions

Nous avons constaté que le processus d'attribution et de suivi des subventions et contributions est généralement adéquat. Nous avons toutefois noté que certaines améliorations pourraient être apportées aux pratiques de gestion des services administrant les programmes de subventions et contributions afin de favoriser l'échange de pratiques et le partage d'outils et de ressources visant à améliorer l'efficacité et l'efficience.

Nous avons aussi constaté que le Bureau des événements opère dans un contexte très dynamique afin de s'assurer que les projets qu'il finance se réalisent avec succès. Cette philosophie de travail nous apparaît utile pour la mise en œuvre de ses programmes et démontre le souci de la Ville à fournir des services appropriés à la population gatinoise. Nous croyons qu'une approche semblable pourrait être favorisée au sein des autres services de la Ville afin de mieux servir les citoyens.

Gestion du carburant au Service des travaux publics

L'objectif de vérification de ce mandat visait à s'assurer que la Ville de Gatineau gère de façon efficace et efficiente les opérations et les contrôles liés à l'utilisation du carburant.

En décembre 2016, le parc de véhicules utilisé par la Ville comptait plus de 1 025 véhicules immatriculés. La Ville possède plusieurs réservoirs et pompes de carburant répartis dans sept sites. Les installations sous la gouverne du Service des travaux publics peuvent contenir plus de 298 400 litres, et les achats de carburant de ce service ont représenté une dépense de plus de 3,1 millions de dollars en 2016.

Notre vérification nous a d'abord permis de constater que le contrôle, la coordination, la mise en application et le bon fonctionnement du système de gestion de carburant sont encadrés adéquatement à la Ville, y compris les analyses de dépenses d'essence et de diésel. Nous avons cependant noté au cours de la vérification certaines déficiences au sujet de la sécurisation de l'accès aux installations et aux réservoirs, que l'administration municipale a diligemment corrigées.

Par ailleurs, en 2008, la Ville de Gatineau a adopté un règlement sur la marche au ralenti des véhicules. Lors d'une tournée d'observation sur les terrains des deux principaux ateliers municipaux, nous avons observé que certains véhicules étaient laissés en marche durant de longues périodes sans que personne ne soit à bord, malgré la présence d'affiches à proximité indiquant l'interdiction de marche au ralenti. Ces véhicules consomment donc à l'occasion du carburant inutilement et ajoutent des heures moteur évitables sur les véhicules.

Gestion des garanties sur les véhicules de la Ville de Gatineau

Lors de notre vérification, nous avons constaté que l'information sur les garanties contenue dans les dossiers n'est pas numérisée et ne peut donc pas être consultée électroniquement. Ce manque d'information vulnérabilise l'intégrité des dossiers et peut occasionner des coûts additionnels pour certaines réparations alors que le véhicule fait toujours l'objet d'une garantie.

Les durées de garantie sur les groupes de composantes excèdent souvent les garanties de base. Or, comme tous les véhicules ne sont pas munis des mêmes garanties, une vérification doit être faite pour ne pas entreprendre une réparation encore sous garantie.

Les garanties prolongées, lorsque celles-ci sont justifiées et gérées, peuvent représenter des économies en prolongeant certaines composantes au-delà du terme de la garantie prévue. Les procédures et processus en place ne permettent pas à la Ville de toujours faire les vérifications nécessaires avant d'effectuer des réparations sur ses véhicules et équipements. De plus, aucune analyse de rentabilité ne semble être faite pour justifier ou non l'achat de garanties prolongées, cette pratique n'étant pas encadrée par une politique sur la gestion des garanties. Ainsi, cette absence d'analyse peut faire en sorte que des garanties prolongées soient achetées alors que les véhicules n'en ont pas besoin, ou bien que les garanties achetées ne soient pas celles qui correspondent le mieux aux besoins réels.

Enfin, notre vérification nous a permis de constater que le nombre de jours de garantie perdus en raison de dates de mises en service réelles erronées totalisait 30,4 années durant la période allant de 2014 à 2016 pour l'ensemble des véhicules de la Ville.

Suivi des recommandations antérieures 2011-2014

Nos travaux de vérification sur le suivi de nos recommandations antérieures indiquent que tous les plans d'action présentaient des progrès satisfaisants ou étaient achevés, et que seulement trois d'entre eux nécessiteront des suivis complémentaires en 2018 et 2019.

Nous pouvons conclure que la Ville a apporté des améliorations substantielles à ses pratiques de gestion depuis 2011 suite à nos recommandations, ce qui démontre à notre avis que l'administration municipale adhère de façon cohérente et soutenue au rôle et au mandat du vérificateur général.

Comme au cours des années antérieures, j'ai reçu l'entière collaboration de la haute direction de la Ville, de ses gestionnaires et des employés municipaux à l'occasion des audits réalisés. Je les en remercie à nouveau.